

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Mardi le 2 septembre 2008 à 20 heures, se tenait à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, conseillers messieurs Bruno Lebel, Patrick April et Marc-Aurèle Bélanger faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gaston Noël.

Le maire, monsieur Gaston Noël, souhaite la bienvenue aux élus. Aucune personne n'était présente dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20080901

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Gaston Noël accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April, après y avoir :

retranché le point suivant :

15- Règlement numéro 283 intitulé « **Règlement décrétant une dépense de 1 051 168 \$ et un emprunt de 466 076 \$ pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, pour l'urbanisation du chemin Duchénier (Entrée Est du village)** » :

15.5- Bordereau des comptes à payer numéro R283-20080831 ;

ajouté les points suivants :

21- Divers :

21.1- Comité environnemental des riverains du lac Plourde :

21.1.1- Demande d'appui, formation d'un comité et demande d'aide financière dans le cadre du programme IGA - Le Jour de la Terre ;

21.2- Naissance du fils de l'employé monsieur Gilles Théberge ;

21.3- Naissance du fils de l'élu monsieur Benoît Lavoie ;

et en laissant le point «Divers» ouvert.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008

No. 20080902

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 4 août 2008, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### COMPTES À PAYER

No. 20080903

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

| Description  | Montant             |
|--|---------------------|
| - Bordereau des comptes à payer numéro 20080827 contenant 62 factures pour un montant total à payer de : | 43 592,07 \$        |
| - Bordereau des comptes à payer numéro 20080902 contenant 14 factures pour un montant total à payer de : | 6 591,39 \$         |
| - Journaux des salaires / Août 2008 :  | 34 055,70 \$        |
| - rémunération brute des employés :  | 26 088,25 \$        |
| - rémunération des élus :  | 1 293,36 \$         |
| - équipement de sécurité :   | 86,35 \$            |
| - allocation non-imposable aux élus :  | 646,64 \$           |
| - allocation non-imposable aux pompiers :  | 165,24 \$           |
| - avantages sociaux imposables :   | 1 271,35 \$         |
| - cotisations de l'employeur :   | 4 504,51 \$         |
| <b>Total des comptes à payer :</b>   | <b>84 239,16 \$</b> |

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

### CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire.

8<sup>e</sup> dégustation prestige de vins et fromages organisée par la Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski

Dans une lettre datée du 19 août 2008, madame Monique Gastinel, présidente de la Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski,

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

nous invite à participer à leur 8<sup>e</sup> dégustation prestige de vins et fromages organisée au profit de cette fondation à titre de soutien financier pour la réalisation de projets totalisant 620 000 \$ cette année.

L'activité se tiendra à l'Hôtel Rimouski samedi le 11 octobre 2008 à compter de 18 h 30.

Le coût : 150,00 \$ par billet, pour lequel un reçu fiscal de 90,00 \$ est émis. Les billets peuvent être achetés à l'unité, pour une table de 8 ou de 10 personnes.

No. 20080904

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'invitation à participer à l'activité 8<sup>e</sup> dégustation prestige de vins et fromages organisée par la Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski qui se tiendra à l'Hôtel Rimouski, samedi le 11 octobre 2008 à compter de 18 h 30.

Traitements recommandés pour la pelouse du Complexe municipal (7, rue du Pavillon)

Dans une proposition soumise en août 2008, Les Aménagements Lamontagne inc. nous recommande deux (2) traitements spéciaux de la pelouse du Complexe municipal (7, rue du Pavillon), soit un premier traitement de chaulage au coût de 344,69 \$, et un deuxième traitement d'aération au coût de 386,27 \$, le tout plus les taxes applicables.

No. 20080905

Il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à la proposition de Les Aménagements Lamontagne inc. concernant certains traitements à faire pour la pelouse du Complexe municipal (7, rue du Pavillon).

Demande de la Fondation canadienne Espoir Jeunesse

No. 20080906

**ATTENDU QUE** dans une télécopie datée et reçue le 8 août 2008, monsieur Claude Paquet, président de la Fondation canadienne Espoir Jeunesse, nous adresse une demande visant à obtenir la permission de passer dans notre municipalité, en visitant les familles, et ceci pour faire de la prévention et de la sensibilisation auprès des jeunes victimes d'abus ou souffrant d'un mal de vivre afin qu'ils puissent être aidés, référés, conseillés et écoutés ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- ATTENDU QUE** le conseil municipal a déjà donné ce genre de permission à cet organisme au cours des années passées ;
- ATTENDU QU'**il s'agit d'une Fondation ayant des lettres patentes et dûment inscrite auprès du registre des entreprises du Québec ;
- ATTENDU QUE** selon certaines informations obtenues des contribuables, un représentant de cet organisme passe déjà par les maisons et dans sa démarche, vend divers articles à titre de source de financement pour la Fondation canadienne Espoir Jeunesse, le tout en indiquant qu'il a reçu une permission de la Municipalité à cet effet ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal n'est pas d'accord avec le volet «*colporteur*» dans la démarche de cet organisme ;
- POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski rejette la demande d'autorisation de la Fondation canadienne Espoir Jeunesse désirant faire du porte à porte dans notre municipalité pour promouvoir leurs objectifs.

Service d'urgence du Centre Hospitalier Régional de Rimouski : Demande d'appui de la municipalité d'Esprit-Saint

---

No. 20080907

- ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 13 août 2008, madame Diane Ouellet, directrice générale de la municipalité d'Esprit-Saint, nous adresse une demande au nom de son conseil municipal, visant à appuyer une pétition dénonçant les longues attentes au service d'urgence du Centre Hospitalier Régional de Rimouski en demandant, de plus, au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, monsieur Yves Bolduc, d'apporter les correctifs requis ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit d'accord avec ces faits ;
- POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski appui la démarche de la municipalité d'Esprit-Saint dans ce dossier et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, monsieur Yves Bolduc, d'apporter les correctifs requis dans le meilleur délai afin de faire en sorte qu'il n'y ait plus de longues attentes au service d'urgence du Centre Hospitalier Régional de Rimouski.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Consultation publique sur l'avant-projet de la *Politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes* de la MRC de Rimouski-Neigette

Dans un courriel daté du 21 août 2008 et reçu au bureau municipal le 25, madame Danielle Dufresne, ressource en culture et patrimoine de la MRC de Rimouski-Neigette, nous informe qu'elle est à préparer une consultation publique sur l'avant-projet de la *Politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes* de la MRC de Rimouski-Neigette et que cette consultation est prévue en trois (3) soirées dont une à Saint-Narcisse-de-Rimouski vers la fin de septembre ou au début d'octobre 2008.

Celle-ci nous fait donc trois (3) demandes, à savoir :

- 1) Si le conseil municipal est d'accord avec une telle consultation publique à Saint-Narcisse-de-Rimouski ;
- 2) Les disponibilités de la salle communautaire dans la période choisie ;
- 3) Les frais demandés pour l'utilisation de la dite salle.

No. 20080908

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski concernant les demandes de madame Danielle Dufresne :

- 1) Se dit d'accord avec la consultation publique proposée concernant l'avant-projet de la *Politique d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes* de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- 2) Mandate madame Louise Proulx pour donner les disponibilités de la Salle communautaire pour cette consultation ;
- 3) Ne charge aucun frais de location de salle pour cette activité.

### Association des soins palliatifs de l'Est du Québec (ASPEQ)

Dans une lettre datée du 31 juillet 2008, monsieur Redouane Bettahar, médecin et président du conseil d'administration de l'Association des soins palliatifs de l'Est du Québec (ASPEQ), adresse des remerciements à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour sa contribution de 2 500 \$ répartie sur cinq (5) ans à raison de 500 \$ par année, à titre de contribution

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

pour la réalisation du projet visant à l'implantation à Rimouski d'une maison de services de soins palliatifs, destinée aux personnes aux prises avec une maladie incurable en phase terminale, projet connu sous le nom de «*Maison Marie-Élisabeth*».

Celui-ci nous informe de plus, que la construction et la mise en fonction de ce projet devraient se faire en 2009.

### Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Richard Michaud

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait part aux membres du conseil municipal que, concernant la demande d'autorisation produite par monsieur Richard Michaud à la CPTAQ, visant à obtenir une autorisation pour usage non agricole, c'est-à-dire pour construire une résidence unifamiliale sur le lot 35-2 du Rang IV du Canton Macpès, dossier numéro 358244, il a reçu une copie de lettre datée du 5 août 2008, dans laquelle la CPTAQ accepte de rencontrer le mandataire de monsieur Michaud ainsi que les autres personnes intéressées par cette demande.

### Démission de monsieur Frédéric Roy à titre de pompier volontaire du Service en sécurité incendie

No. 20080909

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, informe les élus qu'il a reçu, le 2 septembre 2008 de monsieur Frédéric Roy, une lettre datée du 20 août 2008 informant le conseil municipal de sa démission au poste de pompier volontaire pour le Service en sécurité incendie ;

**ATTENDU QUE** cette décision est irrévocable ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la démission de monsieur Frédéric Roy au poste de pompier volontaire pour le Service en sécurité incendie, cette acceptation de démission étant considérée comme effective en date du 20 août 2008.

### Tournée du président de l'UMQ : «L'occupation dynamique du territoire rural et urbain : **Tout le monde y gagne !**»

Dans une lettre datée du 21 août 2008, monsieur Robert Coulombe, président de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), invite les élus à participer l'activité "Tournée du président de l'UMQ" qui se tiendra jeudi le 18 septembre 2008 à 19 heures 00 à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli (10, avenue Hôtel-de-Ville) sous le thème «L'occupation dynamique du territoire rural et urbain : **Tout le monde y gagne !**».

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Il s'agit d'une rencontre entre élus permettant d'échanger sur différents dossiers qui interpellent le monde municipal québécois et des défis qui nous préoccupent.

No. 20080910

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Gaston Noël, maire, pour participer à l'activité "*Tournée du président de l'UMQ*" qui se tiendra jeudi le 18 septembre 2008 à 19 heures 00 à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli (10, avenue Hôtel-de-Ville) sous le thème «*L'occupation dynamique du territoire rural et urbain : **Tout le monde y gagne !***».

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à son délégué, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette réunion d'information, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

### Séminaires de formation offerts par PG Govern

Dans une lettre datée du 28 août 2008, madame Maryse Deschênes, directrice du service à la clientèle de PG Govern, invite les clients de cette entreprise à participer à deux (2) séminaires de formation soit «*PGMégaGest*» et «*Gestionnaire municipal*».

Ces séminaires se tiendront respectivement les 15 et 16 octobre prochains à Rimouski.

Le coût d'inscription : 200,00 \$ par séminaire, plus les taxes applicables, incluant la documentation, les pauses-café et le dîner.

No. 20080911

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Gilles Lepage, directeur général, pour participer à deux (2) séminaires de formation soit «*PGMégaGest*» et «*Gestionnaire municipal*» qui se tiendront respectivement les 15 et 16 octobre prochains à Rimouski.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité paie l'inscription pour ces deux (2) séminaires de formation s'élevant au montant de 200,00 \$ par séminaire, plus les taxes, incluant la documentation, les pauses-café et le dîner.

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

La municipalité s'engage également à rembourser à celui-ci les frais de déplacement (Automobile) relatifs à ces séminaires, selon les tarifs en vigueur, le tout sur présentation des pièces justificatives.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

### RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» pour le mois d'août 2008 contenant quatre (4) dossiers du numéro 014 au numéro 017.

### PRÉSENCE D'OURS À PROXIMITÉ DU SECTEUR URBAIN

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus que suite à un appel d'un contribuable, celui-ci nous a rapporté qu'il avait constaté la présence d'excréments d'ours dans le secteur Sud-Ouest du périmètre urbain (*Immédiatement au Sud-Ouest de la rue de la Montagne*) de notre Municipalité. Il s'agit d'un secteur situé à ± 350 mètres du Complexe des sports et loisirs et à ± 550 mètres de l'École Boijoli (*Primaire + secondaire I et II*).

Étant donné que l'ours est un animal sauvage, une demande a été effectuée auprès du Ministère des Ressources, et de la Faune du Québec afin qu'un agent de la faune procède à une investigation du secteur concerné et de nous informer de leurs commentaires ainsi que des actions, le cas échéant, qui seront entreprises afin d'assurer la protection de nos citoyens.

Deux (2) agents de la faune se sont rendus sur les lieux mardi le 26 août 2008. Pour eux, il est possible que l'ours en question puisse circuler aux abords du bois la nuit pour se nourrir de fruits, sans plus. Comme l'ours n'a pas été aperçu fouillant dans des poubelles ou autres près des résidences, il ne s'agit pas, pour les agents, d'une menace pour la sécurité des citoyens.

Ceux-ci recommandent tout de même aux citoyens du secteur concerné de ne pas laisser inutilement de la nourriture ou des déchets traîner à l'extérieur et de ramasser les fruits (Pommes, cerises, etc) lorsqu'ils sont prêts à cueillir.

Toutefois, s'il survenait des événements nouveaux dans ce dossier, ceux-ci désirent en être informés le plus rapidement possible pour pouvoir intervenir rapidement le cas échéant.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### DEMANDE DE FOURNITURE DE SERVICES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS : COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (*ORDURES & MATIÈRES RECYCLABLES*)

No. 20080912

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 10 juillet 2008, madame Thérèse Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Trinité-des-Monts, nous adresse une demande au nom de son conseil municipal, afin de connaître notre intérêt pour effectuer la collecte des matières résiduelles (*Ordures et matières recyclables*) de cette Municipalité, le tout selon les données qui nous ont été transmises en annexe ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit intéressé à offrir ce service à la municipalité de La Trinité-des-Monts ;

**ATTENDU QUE**, monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, a présenté aux membres du conseil municipal, un état des coûts pour le service actuel de collecte des matières résiduelles dispensé dans notre Municipalité, comprenant les coûts de la main-d'oeuvre ainsi que les coûts pour l'entretien, les réparations et le fonctionnement du camion nécessaire à cette fin, de même qu'une simulation du prix qui serait à demander à la municipalité de la Trinité-des-Monts pour les services à fournir ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Se dit favorable à offrir ses services de collecte des matières résiduelles à la municipalité de La Trinité-des-Monts, et ceci au prix de 200 \$ par porte, étant convenu qu'il y a 195 portes à desservir, le tout selon les données fournies par cette dite Municipalité ;
- 2) Demande qu'une rencontre de présentation soit tenue au cours des prochaines semaines avec quelques représentants de la municipalité de La Trinité-des-Monts, et ceci afin de leurs expliquer tous les détails de notre proposition.

### PROGRAMME DE FORMATION DE L'ADMQ - AUTOMNE 2008

No. 20080913

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise et délègue monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, pour suivre les formations suivantes offertes par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec à l'automne 2008, soit :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- ( Cours intitulé «**Nouvelle présentation de l'information financière municipale en 2009**», au coût de 160,00 \$, plus les taxes applicables, soit un montant total de 180,60 \$, lequel cours est dispensé à Rimouski le 24 septembre 2008 ;
- ( Cours intitulé «**Législation et jurisprudence récentes**», au coût de 150,00 \$, plus les taxes applicables, soit un montant total de 169,31 \$, lequel cours est dispensé à Rimouski le 23 octobre 2008.

Il est également résolu à l'unanimité que la municipalité autorise et paie les frais d'inscription à ces cours, selon les tarifs mentionnés précédemment.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser à monsieur Lepage les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à ces cours, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

### PROGRAMMES DE FORMATION DE LA FQM - AUTOMNE 2008

#### Pour les officiers municipaux en bâtiment et en environnement

No. 20080914

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite aux programmes de formation de la FQM - Automne 2008 pour les officiers municipaux en bâtiment et en environnement.

#### Pour les élus municipaux

No. 20080915

Il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite aux programmes de formation de la FQM - Automne 2008 pour les élus municipaux et ceci en raison que personne n'est intéressé ou disponible en fonction des dates prévues pour les formations offertes.

### BAIL DE LOCATION D'UN LOCAL POUR REMISAGE DE BIENS ET D'ARTICLES DIVERS / GUY DIONNE

No. 20080916

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité, que le bail de location d'un local pour remisage de biens et d'articles divers en vigueur actuellement avec monsieur Guy Dionne (*368-B, montée Sainte-Odile, Rimouski (Québec) G5L 6M3*), soit

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 selon les mêmes conditions que l'année précédente.

Il est donc de plus résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soit mandaté pour aviser ce dernier en ce sens.

### BAIL DE LOCATION D'UN LOCAL AVEC LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

No. 20080917

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité, que le bail de location d'un local en vigueur actuellement avec le Club des 50 ans et plus (Âge d'Or) de Saint-Narcisse-de-Rimouski soit renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 selon les mêmes conditions que l'année précédente.

Il est donc de plus résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soit mandaté pour aviser cet organisme en ce sens.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 280 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE MAISONS MOBILES, ET UN EMPRUNT DE 957 500 \$ À CETTE FIN»

Bordereau des comptes à payer numéro R280-20080831

No. 20080918

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R280-20080831, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer de ce dit bordereau comprenant quarante-quatre (44) factures et totalisant des dépenses pour un montant total de 56 581,04 \$ et en autorise le paiement.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 283 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 051 168 \$ ET UN EMPRUNT DE 466 076 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE, POUR L'URBANISATION DU CHEMIN DUCHÉNIER (ENTRÉE EST DU VILLAGE)»

Fossé de drainage (Secteur situé au Nord de la rue des Pins)

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus sur les dernières correspondances échangées entre les résidents de la rue des Pins et l'ingénieur de BPR Groupe-conseil, monsieur Serge Ruest, concernant le fossé de drainage (Secteur situé au Nord de la rue des Pins).

N'ayant pu obtenir ce qu'ils désiraient, les résidents demandent donc qu'une haie de cèdres soit plantée en bordure du fossé, côté Nord.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Monsieur Lepage ajoute que ce dernier point a été discuté lors de la réunion de chantier tenue le 27 août 2008 et qu'il a été convenu pour le moment de réaliser les travaux de construction du fossé et de voir par la suite s'il y a lieu d'améliorer ou non l'aspect visuel des lieux. C'est donc un dossier à suivre.

### Directive(s) de changement

No. 20080919

Il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la directive de changement numéro 2 intitulée «*Détournement d'une conduite d'eau rue du Versant*» et dont le coût est de 4 691,40 \$, plus les taxes applicables, le tout pour les travaux relatifs au règlement numéro 283 intitulé «*Règlement décrétant une dépense de 1 051 168 \$ et un emprunt de 466 076 \$ pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, pour l'urbanisation du chemin Duchénier (Entrée est du village)*» et par conséquent autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, tous les documents nécessaires à cette fin.

### Éclairage

No. 20080920

**ATTENDU QUE** dans la résolution numéro 20080821 adoptée le 4 août 2008, le conseil municipal autorisait les travaux additionnels visant à passer un conduit à l'arrière du trottoir permettant le raccordement éventuel de 15 à 18 unités d'éclairage décoratif en bordure du chemin Duchénier, et ceci au coût estimé à 4 500 \$, avant les taxes applicables, ce coût restant à être négocié avec l'entrepreneur ;

**ATTENDU QUE** certains renseignements manquaient dans l'analyse de ce dossier, faisant en sorte que le coût de ces dits travaux fut révisé au prix de 10 796,70 \$, plus les taxes applicables, donc un coût net de 11 646,94 \$ pour la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** ce projet est devenu trop onéreux et qu'il devient donc beaucoup moins intéressant à réaliser, surtout qu'il s'agit d'une phase préliminaire pour un projet futur ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski annule sa résolution numéro 20080821 adoptée le 4 août 2008, et reporte l'ensemble de ce projet à plus tard.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Demande de paiement numéro 1

No. 20080921

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le paiement de la *demande de paiement numéro 1* de l'entrepreneur Les Excavations Léon Chouinard & Fils ltée pour le projet numéro RI-05-903, en vertu du règlement numéro 283 intitulé «**Règlement décrétant une dépense de 1 051 168 \$ et un emprunt de 466 076 \$ pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, pour l'urbanisation du chemin Duchénier (Entrée Est du village)**», le tout tel que décrit ci-après :

| <b>Demande de paiement numéro 1</b>           |                          |                      |                      |
|---|--------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Travaux réalisés en date du 29-08-2008</b> | <b>Montant</b>           |                      |                      |
|   | <b>Partie municipale</b> | <b>Partie MTQ</b>    | <b>Total</b>         |
| Travaux réalisés                              | 114 330,59 \$            | 121 413,40 \$        | 235 743,99 \$        |
| Retenue contractuelle de 10 %                 | -11 433,06 \$            | -12 141,34 \$        | -23 574,40 \$        |
| <b>Sous-total :</b>                           | <b>102 897,53 \$</b>     | <b>109 272,06 \$</b> | <b>212 169,59 \$</b> |
| TPS :   | 5 144,88 \$              | 5 463,60 \$          | 10 608,48 \$         |
| TVQ :   | 8 103,18 \$              | 8 605,17 \$          | 16 708,35 \$         |
| <b>TOTAL :</b>                                | <b>116 145,59 \$</b>     | <b>123 340,83 \$</b> | <b>239 486,42 \$</b> |

Le total des travaux réalisés en date du 29 août 2008 s'élève donc à 235 743,99 \$ avant les retenues et les taxes, le tout conformément au devis numéro RI-03-903 préparé par BPR Groupe-Conseil.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le paiement de ce décompte progressif soit fait selon les modalités établies dans le devis.

### DOSSIER LOISIRS

#### Exploitation du local des Sports et loisirs pour la saison 2008-2009

No. 20080922

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour communiquer avec madame Françoise Martin (480, chemin Duchénier, St-Narcisse-de-Rimouski) afin de connaître son intérêt à titre de responsable pour l'exploitation du local des Sports et Loisirs pour la saison 2008-2009 et dans l'affirmative, pour connaître ses conditions.

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

### Entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2008-2009

No. 20080923

Il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour communiquer avec monsieur Jacques Levasseur (449, chemin Duchénier, St-Narcisse-de-Rimouski) afin de connaître son intérêt à titre de responsable de l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2008-2009 et dans l'affirmative, pour connaître ses conditions.

Dans la négative, le directeur général, monsieur Gilles Lepage, est mandaté pour préparer et publier un appel d'offres visant à faire faire l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2008-2009, le tout selon les mêmes principes et conditions que l'an dernier.

### Rapports sur les activités du terrain de jeux - été 2008

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil municipal, le rapport financier relatif aux activités du terrain de jeux - été 2008, qu'il a préparé, lequel rapport montre que la municipalité a contribué dans ce projet pour un montant de 2 728,18 \$, comparativement à 1 918,99 \$ pour l'an passé.

Quant au rapport de la technicienne en loisirs, madame Julie McDermott, il suivra sous peu.

### ENTRETIEN EN HIVER DE LA ROUTE DE LA RÉSERVE-DE-RIMOUSKI

No. 20080924

**ATTENDU QUE** dans une télécopie datée et reçue le 2 septembre 2008, madame Monique Lizotte, de l'Érablière Argentée (30, chemin de la Réserve, Saint-Marcellin), nous transmet une pétition signée par cent vingt-six (126) personnes, désirant que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski poursuivre ses activités d'entretien en hiver de la route de la Réserve-de-Rimouski pour la saison 2008-2009 ainsi que les saisons suivantes ;

**ATTENDU QUE** dans sa résolution numéro 20080813 adoptée le 4<sup>e</sup> jour du mois d'août 2008, le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a annoncé son intention de ne plus entretenir en hiver la route de la Réserve-de-Rimouski et ceci dans la partie dépassant son dernier résident permanent dont l'immeuble est situé au numéro civique 105 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a la ferme intention de maintenir cette intention à moins que des solutions satisfaisantes lui soient présentées ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Maintienne sa position à l'effet de ne plus entretenir en hiver la route de la Réserve-de-Rimouski et ceci dans la partie dépassant son dernier résident permanent dont l'immeuble est situé au numéro civique 105 (*Soit 1,1 km / 2,0 km au total*) ;
- 2) Demande au député provincial, monsieur Irvin Pelletier, de préparer une rencontre avec les personnes et intervenants concernés en vue de trouver des solutions qui satisferont l'ensemble des parties concernées par ce dossier.

### PROJET D'ACQUISITION D'UN GARAGE ET TRANSFORMATION & PROJET DE TRANSFORMATION DU GARAGE MUNICIPAL EXISTANT EN CASERNE INCENDIE

---

No. 20080925

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désire se porter acquéreur du garage (*53, rue Industrielle*) appartenant à la compagnie *9198-1928 Québec inc. (Monsieur Claude Bélanger, président)* en vue d'y établir son garage municipal ;

**ATTENDU QUE** le prix demandé par la compagnie *9198-1928 Québec inc. (Monsieur Claude Bélanger, président)* est de 170 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, ce prix incluant le bâtiment, le terrain ainsi que les équipements s'y trouvant, ce prix convenant à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit, pour ce faire, adopter un règlement d'emprunt selon la procédure officielle et désire de plus obtenir une aide financière du Gouvernement du Québec à cette fin ;

**ATTENDU QUE** ces démarches demandent du temps et qu'il y aurait lieu, dans un premier temps, de voir à faire une entente avec le vendeur de type location avec option d'achat ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Informe la compagnie *9198-1928 Québec inc. (Monsieur Claude Bélanger, président)* qu'il est fortement intéressé à acquérir le garage situé au 53, rue Industrielle, incluant le bâtiment, le terrain ainsi que les équipements s'y trouvant, le tout au prix demandé de 170 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, et garantie cet achat selon le prix convenu, le tout

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

conditionnellement à ce que le règlement d'emprunt nécessaire pour cet achat soit approuvé d'abord par les personnes habiles à voter et par la suite par le Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec ;

- 2) Demande à la compagnie 9198-1928 Québec inc. (Monsieur Claude Bélanger, président) de lui soumettre un prix de location avec option d'achat pour une période de un (1) an, débutant vers le 1<sup>er</sup> novembre 2008, et pour lequel une partie serait applicable aux dépenses de fonctionnement et une autre partie serait applicable à la location comme telle, cette dernière partie pouvant être diminué du prix d'achat convenu le tout à l'échéance du terme de l'entente location avec option d'achat ou avant cette échéance, et ceci après entente entre les parties concernées.

### Avis de motion

No. 20080926

Le conseiller, monsieur Bruno Lebel, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 284 intitulé «**Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un garage et transformation & transformation du garage municipal existant en caserne incendie**».

### AMÉLIORATION DU CHEMIN DUCHÉNIER (SECTEUR À L'OUEST DU VILLAGE)

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des élus, une copie de la lettre datée du 25 août 2008 provenant de madame Brigitte Aspirot, adjointe aux conseillers politiques de la ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet, accusant réception de la lettre datée du 11 août dernier que lui avait transmise, monsieur Gaston Noël, maire de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, ainsi que de la résolution numéro 20080811 adoptée le 4 août 2008 par le conseil municipal, le tout concernant les travaux d'amélioration à faire sur le réseau routier municipal, plus particulièrement sur le chemin Duchénier (Secteur situé à l'Ouest du village).

Cette lettre mentionne en terminant, que notre demande a été portée à l'attention de monsieur Robert Bélanger, conseiller politique, qui en assurera le suivi approprié.

Le maire, monsieur Gaston Noël, informe de plus les conseillers municipaux qu'il a assisté à une rencontre avec le député provincial du comté, monsieur Irvin Pelletier, ainsi que le directeur régional du Ministère des Transports du Québec, monsieur Mario Bergeron, et qu'il est en train de

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

négoier un transfert de responsabilité d'entretien du chemin Duchénier (*Secteur compris entre la route de l'Église et le poste d'accueil de la Réserve Duchénier*) de la Municipalité vers ce dit Ministère.

Bien que ce soit un dossier de longue haleine, il semble que les premiers commentaires soient positifs et que nos représentants régionaux soient disposés à défendre une telle position. C'est donc un dossier à suivre.

### Tronçon asphalté

No. 20080927

Après discussion, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que la subvention annoncée par la ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet, dans sa lettre datée du 30 juillet 2008 (*Dossier numéro 12565 - 10015 (01) - 2008-05-20-54*), soit plutôt utilisée pour les travaux de rechargement de gravier (*Travaux sur section en gravier*) prévus sur ce dit chemin (*Référence résolution numéro 20080812 - Travaux estimés à ± 21 844 \$*), et ceci pour la portion de cette dite subvention dont les travaux doivent être réalisés pour l'exercice financier 2008-2009, c'est-à-dire pour au plus tard le 31 mars 2009.

### Tronçon en gravier

No. 20080928

Il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que la subvention annoncée par la ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet, dans sa lettre datée du 7 juillet 2008 (*Dossier numéro 12947 - 10015 (01) - 2008-06-12-2*), soit plutôt utilisée pour les travaux de pavage mécanisé sur la route de l'Église (*Travaux estimés de ± 15 000 \$ à 20 000 \$*), et par conséquent, demande à la ministre d'autoriser cette modification de priorité de travaux.

### FERMETURE DU SITE DE «*DÉPÔT EN TRANCHÉE (DET)*»

#### Date de fin de l'exploitation

No. 20080929

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 18 août 2008, monsieur François Fortin, directeur adjoint à la direction générale du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (*MDDEP*), nous demande de lui confirmer à quelle date cessera l'exploitation de notre site de dépôt en tranchée (*DET*), le tout conformément aux dispositions du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (*REIMR*);

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** la date limite a été fixée au 19 janvier 2009 en vertu dudit règlement ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire exploiter son site DET jusqu'à la limite permise par ce dit règlement ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fixe la date de fin d'exploitation de son site de dépôt en tranchée (*DET*) au 19 janvier 2009, et demande au directeur général, monsieur Gilles Lepage, d'en informer le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (*MDDEP*).

Quant au rapport d'un tiers expert à produire à la fin des opérations d'exploitation de notre DET, le conseil municipal informe ce dit ministère qu'il sera produit dans les six (6) mois suivants la date de sa fin d'exploitation.

### Offre de service de BPR Groupe-Conseil inc.

No. 20080930

**ATTENDU QUE** dans le processus de fermeture du site de «*Dépôt en tranchée (DET)*», il est prévu qu'un rapport produit par un expert soit requis ;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, a demandé une estimation des coûts relatifs à la production d'un tel rapport, cette estimation ayant été produite par BPR Groupe-conseil au montant de 3 000,00 \$, taxes en sus, conformément à un document daté du 25 juillet 2008 par monsieur Serge Ruest, ingénieur ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal considère cette offre comme raisonnable et acceptable ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre (*Rapport de fermeture de DET - MDDEP*) produite par BPR Groupe-conseil au montant de 3 000,00 \$, taxes en sus, conformément au document daté du 25 juillet 2008 transmis par monsieur Serge Ruest, ingénieur.

### Déneigement de l'accès du site DET jusqu'au 19 janvier 2009

No. 20080931

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour demander un prix à l'entreprise Anicet Proulx inc. pour les

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

services requis en déneigement de l'accès et du terrain du site de dépôt en tranchée (DET) pour la période de la première neige de l'automne 2008 jusqu'au 19 janvier 2009 inclusivement, le tout selon l'horaire d'exploitation nécessaire prévu à cette fin.

### Service d'enfouissement des ordures fourni à la municipalité de Saint-Marcellin

No. 20080932

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour informer la municipalité de Saint-Marcellin que le service rendu pour l'enfouissement des ordures prendra fin le 31 décembre 2008.

### COMITÉ ENVIRONNEMENTAL DES RIVERAINS DU LAC PLOURDE

Demande d'appui, formation d'un comité et demande d'aide financière dans le cadre du programme IGA - Le Jour de la Terre

No. 20080933

**ATTENDU QUE**, lors d'une rencontre des représentants du *Comité environnemental des riverains du lac Plourde*, ceux-ci ont adressé certaines demandes au conseil municipal concernant le dossier environnemental de ce dit lac de même que pour les orientations envisagées pour les prochaines années en cette matière, le tout dans un document résumé est déposé en annexe et est intitulé «*Communication présentée au conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski*» ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'avis qu'il s'agit d'un dossier très important pour le volet environnemental de ce dit lac et que cette expérience pourrait devenir une expérience pilote pour d'autres lacs situés sur notre territoire et aux prises avec des problématiques similaires ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit prêt à participer dans un projet visant à améliorer la qualité de l'environnement de ce dit lac et de d'autres lacs aux prises avec des problématiques similaires sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit également prêt à présenter une ou des demandes financières pour la réalisation de ces objectifs ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Accepte de s'associer au *Comité environnemental des riverains du lac Plourde* dans leurs démarches visant à améliorer la qualité de l'environnement du lac Plourde ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 2) Accepte de présenter une demande d'aide financière, conjointement avec le *Comité environnemental des riverains du lac Plourde*, dans le cadre du programme IGA - Le Jour de la Terre, le tout visant à l'amélioration de la qualité de l'environnement du lac Plourde et des autres lacs à être ciblés dans ce projet de protection environnementale ;
- 3) Demande une aide technique au Conseil de Bassin de la Rivière Rimouski dans la préparation de la demande d'aide financière inhérente à ce projet de même que pour son suivi.

### NAISSANCE DU FILS DE L'EMPLOYÉ MONSIEUR GILLES THÉBERGE

No. 20080934

**ATTENDU QUE** la conjointe de l'employé, monsieur Gilles Théberge, a donné naissance à un garçon prénommé Gabriel ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire souligner cet événement ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adressent leurs félicitations au bébé et aux parents et leurs offrent un cadeau en argent de 50,00 \$ devant servir pour les besoins de Gabriel.

### NAISSANCE DU FILS DE L'ÉLU MONSIEUR BENOÎT LAVOIE

No. 20080935

**ATTENDU QUE** la conjointe de l'élu, monsieur Benoît Lavoie, a donné naissance à un garçon prénommé Nicolas ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire souligner cet événement ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adressent leurs félicitations au bébé et aux parents et leurs offrent un cadeau en argent de 50,00 \$ devant servir pour les besoins de Nicolas.

### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20080936

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 20 heures 50.